

ANNEXE : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNE DE LÉE AU 1^{er} novembre 2023

Emplois permanents	Grades correspondants	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps de travail hebdomadaire moyen	Fondement (si l'emploi peut être pourvu par le recrutement d'un contractuel)
Secrétaire général(e) de mairie	Attaché territorial	A				
	- Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe - Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe Rédacteur territorial	B	1	1	Temps complet	Art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
Agent d'accueil polyvalent	- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif	C	1	1	Temps non complet	Art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique	C	5	5	Temps complet Temps non complet	Art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
Agent d'animation périscolaire	- Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation	C	1	1	Temps non complet	Art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Envoyé en préfecture le 19/10/2023

Reçu en préfecture le 19/10/2023

Publié le

ID : 064-216405712-20231017-2023_49_6-DE



<p>Agent territoriaux spécialisés des écoles maternelles</p>	<p>- ATSEM principal de 1^{ère} classe - ATSEM principal de 2^{ème} classe</p>	<p>C</p>	<p>1</p>	<p>1</p>	<p>Temps non complet</p>	<p>Art 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984</p>
--	--	----------	----------	----------	--------------------------	---